

Règlement du concours de photos pour le septantenaire du lycée Guebre Mariam

Article 1 : organisateur et objectifs du concours

Le lycée Guebre Mariam, dans le cadre de la célébration de son septantenaire, organise un concours de photos représentant l'établissement. La photo devra rendre compte de l'identité (culturelle, linguistique, géographique...) du lycée Guebre Mariam. Les participants peuvent traiter ce sujet de manière réaliste, humoristique, poétique etc...

Les organisateurs se réservent le droit de retirer du concours toute photo qu'ils jugeraient offensante, raciste, discriminante ou pornographique.

Article 2 : participants du concours

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs.

Article 3 : inscription et participation

Ce concours est gratuit.

Pour participer au concours, il suffit de remplir le questionnaire se trouvant sur le site lgm70ans.org, à la rubrique « concours de photos », et de joindre à ce formulaire la photo sous la forme d'un document numérique.

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule photo.

Le participant devra fournir les informations suivantes : son nom, son prénom, sa classe et son adresse email.

Le concours est ouvert du 19 février au 20 avril. Aucune photo ne sera acceptée après le 20 avril.

Article 4 : contraintes techniques

Les photos envoyées devront respecter les contraintes techniques suivantes :

- format : JPG, JPEG, PNG ou PDF.
- poids maximum : 3 Mo
- le nom et la classe de l'auteur du logo doivent obligatoirement apparaître dans le nom du fichier envoyé.

Article 5 : jurys et élection des meilleurs photos

Un vote en ligne, qui débutera après la clôture du concours, fin avril, permettra d'élire la meilleure photo.

Les résultats seront proclamés en mai 2018 (la date exacte sera annoncée sur le site lgm70ans.org) et diffusés sur les différents médias du lycée. Le lauréat recevra un prix.

Article 6 : propriété intellectuelle

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Chaque participant cède au lycée Guebre Mariam l'ensemble de ses droits

d'auteur (reproduction, représentation, communication, adaptation, etc.) sur sa création. Le lycée a ainsi le droit d'utiliser la photo dans toute forme de communication ou de reproduction sans que cette utilisation puisse ouvrir le droit à une quelconque rémunération de l'auteur de la photo.